



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « plantes à parfum, aromatiques et médicinales » de FranceAgriMer du 27 juin 2017 : conjoncture, marché des plantes à parfum de Grasse, huiles essentielles et réglementation, études sur les comportements et attentes des consommateurs, priorités pour l'expérimentation 2018

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les filières des plantes à parfum, aromatiques et médicinales s'est réuni le 27 juin 2017 à Volx, sous la présidence de Monsieur Bernard Prévault.

Conjoncture : un 1^{er} semestre 2017 marqué par des conditions climatiques difficiles, mais des surfaces en progression pour les plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Le premier semestre 2017 a été marqué par des conditions climatiques défavorables sur la majorité des secteurs de production, mais un état sanitaire satisfaisant et par des surfaces en progression.

Sur le marché des huiles essentielles, le bilan fait apparaître :

- un marché stable pour le lavandin grosso, avec la confirmation de hausse des cours constatés en début de campagne sur les variétés Abrial et Super ;
- des reports de stocks sur le marché de la lavande concurrencée par les essences bulgares moins chères ;
- des surfaces en augmentation pour l'immortelle.

Sur le marché des plantes médicinales :

- un marché dynamique et une demande active, mais un manque de produits qui entraîne une concurrence externe ;
- une progression de 5,6 % en 2016 du marché des compléments alimentaires et de 2 % de celui des cosmétiques (+ 9 % pour le marché des cosmétiques bio prévus pour 2018).

Sur le marché des plantes aromatiques :

- un marché dynamique, même s'il a été impacté par les conditions climatiques ;
- le déficit de la production française pour répondre à la demande.

Focus sur les plantes à parfum de Grasse : la production 2016 et les estimations de récolte 2017

Le conseil a pris connaissance des résultats de l'enquête annuelle, menée par FranceAgriMer auprès des sociétés de transformation des plantes à parfum de Grasse, suivie d'une réunion de concertation afin d'affiner les données. Les différents opérateurs de la filière se sont montrés tout à fait intéressés par la proposition de préciser et compléter ces informations avec d'autres travaux d'enquêtes et d'analyses.

Réglementation : les huiles essentielles

Les membres du conseil ont été informés des conclusions du comité interministériel sur la réglementation relative aux huiles essentielles, qui s'est réuni le 20 avril dernier au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le ministère a ainsi rendu compte des principaux sujets évoqués et, notamment, des actions prévues ou des échanges à poursuivre, à savoir :

- l'état d'avancement de l'enregistrement des huiles essentielles dans le cadre du règlement REACH : la procédure fonctionne désormais de façon satisfaisante, grâce à l'important travail réalisé très en amont en France sur le sujet, et à l'implication de l'ensemble des acteurs de la filière et des Pouvoirs Publics en général et de FranceAgriMer en particulier ;
- la réglementation « installations classées pour la protection de l'environnement » : le ministère de la Transition écologique et solidaire a invité les professionnels à faire remonter les éventuelles difficultés rencontrées, afin de réfléchir aux voies d'amélioration du dispositif.
- la vente directe des plantes à parfum, aromatiques et médicinales et des huiles essentielles et leur étiquetage ; FranceAgriMer qui a déjà réalisé une enquête exploratoire sur le sujet va conduire une étude juridique et comparative avec les réglementations d'autres pays. Un groupe de travail sera établi pour tirer pleinement profit de cette étude ;
- les huiles essentielles autorisées dans les compléments alimentaires.

Comportements alimentaires de demain et attentes des consommateurs en matière de produits naturels à base de plantes : deux études pour décrypter les tendances et adapter l'offre pour répondre aux demandes des consommateurs actuels et futurs

Le cabinet Blézat Consulting, appuyé par le Credoc et Deloitte Développement Durable, a réalisé une étude sur les comportements alimentaires de demain à la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, financeur principal aux côtés de FranceAgriMer et des fédérations professionnelles du commerce et de la distribution (Coop de France, CGI, ANIA, CGAD, FCD).

De son côté, l'association interprofessionnelle Phytollia a réalisé une étude sur « les comportements et attentes des consommateurs en matière de produits naturels à base de plantes », cofinancée par FranceAgriMer et la Région Pays de la Loire. En ce qui concerne les principaux enseignements, on retiendra :

- la notion de produits naturels s'apparente en priorité à deux notions ; la présence de plantes et l'absence de produits chimiques ;
- au regard du critère le plus qualitatif pour évoquer un produit naturel, le « sans produits chimiques » se classe en tête, devant les critères « végétal », « bio » et « fabriqué local » ;
- les pharmacies/parapharmacies, magasins spécialisés et internet sont les canaux de distribution les plus utilisés. La grande distribution est largement plus présente pour la cosmétique ;
- les « autres consommateurs » jouent un rôle important dans la prescription des produits à travers des échanges entre proches et sur internet ;
- la marque n'est pas un critère fondamental dans l'acte d'achat ;
- l'efficacité et le rôle des ingrédients sont des éléments essentiels pour le consommateur, qui doivent impérativement apparaître sur le packaging.

Ces deux études visent à mieux comprendre et anticiper l'évolution des pratiques alimentaires des consommateurs français pour l'une et des comportements des consommateurs de produits naturels pour l'autre, afin de constituer un outil d'aide à la décision et un cadre de réflexion pour les différents acteurs de la filière alimentaire.

FranceAgriMer va travailler à l'exploitation de la première étude filière par filière.

Les synthèses de ces études sont disponibles via les liens suivants :

<http://agriculture.gouv.fr/quels-comportements-alimentaires-pour-demain>

<http://www.franceagrimer.fr/content/download/52918/510460/file/4.2%20-%20Etude%20Phytollia%20-%20restitution.pdf>

Expérimentation : bilan de l'appel à projets 2017 et priorités 2018

FranceAgriMer a accompagné 6 programmes (4 au niveau national et 2 au niveau régional) dans le cadre du volet « expérimentation » de cet appel à projets pour un montant global de 411 804,05 € et 3 programmes pour le volet « méthodes et outils » pour un montant de 172 213,44 €

À cette occasion, le conseil a validé la reconduction des axes prioritaires, aux niveaux national et régional, pour l'appel à projets 2018 en matière d'expérimentation pour la filière des plantes à parfum, aromatiques et médicinales.

Les priorités au niveau national sont les suivantes :

- maîtriser les aléas de production ;
- développer la production et la commercialisation en améliorant l'efficacité des entreprises.

Les dernières données économiques sur les plantes à parfum, aromatiques et médicinales sont disponibles sur le site internet de FranceAgriMer : [http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/PPAM/2017/Conseil-specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-du-27-juin-2017/\(filiere\)/933](http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/Conseils-specialises/PPAM/2017/Conseil-specialise-plantes-a-parfum-aromatiques-et-medicinales-du-27-juin-2017/(filiere)/933)

Service de presse de FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil

Tél. : 01 73 30 34 05

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
